

PAR COURRIEL

Québec, le 11 août 2021

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



INFORMER

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,



CONSULTER

Conformément à ce que prévoit l'article 46 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je vous informe que :

1. votre demande a été reçue par courriel le 10 août 2021 ;
2. la Loi prévoit que je dois vous répondre avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception de la demande ;
3. la Loi prévoit certains recours dont vous trouverez un résumé en annexe.



ENQUÊTER

En réponse à votre demande, le BAPE (organisme gouvernemental) compte 7 employés ayant un salaire supérieur à 100 000 \$:

| Échelle de salaire | | | |
|----------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| Cadres – Niveau 2 | Cadres – Niveau 4 | Membres | Président |
| 109 779 – 140 517 \$ | 87 671 – 112 219 \$ | 106 907 \$ - 144 322 \$ | 130 701 \$ - 169 910 \$ |



AVISER

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

René Beaudet

p. j.